

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Etablissement Public Foncier de Lorraine.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue Robert Blum..... BP 245.....
 CommunePont-a-Mousson.....cedex.....
 Code postal54701

Nature des activités : opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques de la région.
 Ses métiers : la maîtrise foncière, les opérations d'études et les travaux de pré-aménagement

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNÉE	Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirundo rustica		Présence de 10 nids occupés en 2017 au niveau du bâtiment destiné à être détruit.
Hirondelle rustique		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détection en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet consiste en la déconstruction d'une ancienne ferme à Villey-Saint-Etienne (54). Ce bâtiment est vétuste et présente des risques d'effondrement. Il constitue donc une réelle menace pour le public en termes de sécurité.

Le motif de protection de la sécurité publique est décrit dans le dossier de dérogation espèces protégées associé à ce formulaire.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Il s'agit de la déconstruction du bâtiment que constitue la ferme ; bâtiment qui accueille à l'intérieur des nids d'Hirondelle rustique. Ces nids sont répartis dans les différentes pièces du bâtiment, parfois sur des poutres et d'autres sur différents supports (pommeaux de douche, douilles électriques...). La destruction totale du bâtiment va donc engendrer une déconstruction d'habitats d'Hirondelle rustique.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Bureau d'études BIOTOPE (assistance de l'EPFL) – Thomas ROUSSEL / BAC +4 en écologie et 15 d'expériences professionnelles dans le domaine. Expert fauniste tous groupes.
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : il est prévu de déconstruire le bâtiment rapidement, pour des raisons de sécurité. La période ciblée serait donc l'automne/hiver 2017-2018 (avant fin du mois de février 2018).
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Grand Est
Départements : Meurthe et Moselle
Cantons :
Communes : Villey-Saint-Etienne

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

La mesure de compensation proposée est décrite dans le dossier de dérogation. La stratégie compensatoire repose principalement sur la mise en place de 30 nids artificiels sur deux bâtis de Villey-Saint-Etienne pour accueillir les Hirondelles rustiques à leur retour de migration en 2018.

Ces bâtis ont été choisis en concertation avec le Maire de Villey-St-Etienne, ce qui garantit la pérennité de la mesure (implication et engagement de la mairie dans la mise en œuvre et le suivi de cette mesure). De même, le choix s'est basé sur des critères donnés par un expert ornithologue mandaté chez Biotope, qui a également réalisé une visite sur site avec le Maire pour définir les mesures à mettre en place. Ceci garantit alors la conformité de la mesure et sa pertinence pour recréer des habitats favorables aux Hirondelles rustiques. Cette mesure sera renforcée par la mise en place d'un projet pédagogique mené en périscolaire, qui visera à inviter les enfants à construire avec l'aide de professionnels, les nids artificiels qui seront ensuite installés et les sensibilisera au sujet de la protection de cette espèce.

Il est à noter que la ferme du Mordant est située dans un secteur isolé, sans bâti à proximité immédiate qui pourrait constituer une zone de report. De plus, les Hirondelles rustiques, inféodées aux intérieurs de bâtis, ne sont donc pas adaptées à la mise en place de tours (comme pourraient l'être les Hirondelles de fenêtre). Sur ce constat, et pour garantir l'efficacité de la compensation, la stratégie compensatoire qui semble la plus pertinente est un travail au niveau du centre bourg de Villey-Saint-Etienne, pour rester sur un territoire proche et pour bénéficier d'un soutien de la Mairie dans la mise en œuvre et le suivi de la compensation.

Un programme de suivi de l'efficacité des mesures sera donc conduit (notamment pour étudier la colonisation des bâtis aménagés par l'Hirondelle rustique).

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le dossier de dérogation précise le programme de mesures à mettre en œuvre. Chaque suivi fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis aux Services de l'Etat.

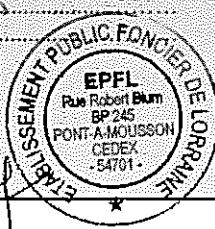
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à..... Pont-à-Mousson.....

le 15 NOV. 2017

Votre signature





Etablissement Public
Foncier de Lorraine

N/Réf. : MB / FS 295222

V/Réf. :

Dossier suivi par : Matthieu BARRANGER
Ligne directe : 03.83.80.77.62
Courriel : matthieu.barranger@epfl.fr

R+AR

DREAL Grand Est
Madame Sophie KLEIN
Espèces protégées- Pôle Vallées et plateaux lorrains
Service Eau biodiversité paysage
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

DREAL Grand-Est
Metz

16 NOV. 2017

DREAL
Site de Metz
16 NOV. 2017
2714
Service EBP

Pont-à-Mousson, le

15 NOV. 2017

Objet : VILLEY SAINT ETIENNE – Lieu-dit « au Mordant »
Dossier de demande de dérogation

Madame,

Dans le cadre de l'affaire visée en objet, j'ai l'honneur de vous adresser en 3 exemplaires :

- un dossier de demande de dérogation au titre L411-2 du code de l'environnement pour un projet de déconstruction du bâtiment Lieu-dit « au Mordant ».

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Général,

Alain TOUBOT

PJ : celle susvisée

P R É P A R O N S D E S T E R R I T O I R E S D' A V E N I R

